

**AZUR CALCETTO**  
1737, Route des Cabrolles  
06500 Ste Agnès  
Tél : 06.89.99.71.63

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **1) AZUR CALCETTO VOUS INFORME :**

La direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'intérieur de l'établissement (Parking compris).

La direction ne pourra être tenue responsable des accidents survenant à l'intérieur du Centre AZUR CALCETTO. Nous vous informons également que nous ne faisons que louer nos différents terrains.

Nous vous conseillons vivement de posséder une assurance responsabilité civile.

AZUR CALCETTO se réserve le droit d'interdire ses locaux à toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.

L'accès à l'établissement est interdit aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés d'une personne majeure (18 ans révolus). Les parents ou adultes référents ont l'entièvre responsabilité des enfants qu'ils accompagnent dans l'ensemble de l'établissement même pendant les activités d'anniversaire.

AZUR CALCETTO décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets, valeurs ou objets entreposés dans les vestiaires ou oubliés dans toute autre partie de l'équipement, y compris les zones extérieures.

AZUR CALCETTO décline toute responsabilité concernant les accidents pouvant être imputés à l'utilisation des installations ou du matériel sportif à d'autres fins que ce pour quoi ils sont prévus ou à l'inobservation du présent règlement intérieur.

Les dégradations de toute nature aux installations ou au matériel seront assumées par les auteurs ou l'organisation dont ils dépendent.

Toute atteinte à la dignité morale, aux mœurs ou mise en danger physique du personnel ou des usagers est passible de sanctions.

Pour votre sécurité, l'établissement est muni d'une télé surveillance.

### **2) ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE**

AZUR CALCETTO est assuré pour les dommages engageant sa propre responsabilité civile et celle de ses préposés. Néanmoins, sa responsabilité ne pourra être invoquée en cas d'accidents résultant du non respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel mis à la disposition des clients durant la location des terrains.

De plus, les incapacités de toute nature, les préjudices personnels ou causés à autrui doivent faire l'objet d'une assurance personnelle contractée par le client auprès de la compagnie de son choix.

### **3) RESERVATIONS**

Elles pourront être effectuées par téléphone au 06.89.99.71.63 ou sur l'application Azur Calcetto ou directement au Complexe Sportif aux heures d'ouverture.

LE RESERVATAIRE DEVRA FOURNIR QUELQUES RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES POUR EFFECTUER UNE RÉSERVATION.

**Les réservations anniversaires enfants devront se faire par téléphone ou sur place, un acompte de 50 euros vous sera demandé.**

#### **\*PAIEMENT A LA SÉANCE**

**La séance doit être payée avant le match (pas de règlement en CB). Il est de la responsabilité du joueur de se présenter quelques minutes avant la séance (10 min) pour effectuer son règlement.**

Pour des raisons pratiques, nous nous réservons le droit d'un changement de terrain sur le même horaire.

Le centre se réserve le droit de changer les plannings à tout moment de l'année.

La direction se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement s'avèrerait non respectueux des règles de courtoisie et de respect des autres joueurs.

#### **\*REMARQUES PARTICULIERES**

La période de jeu peut être reconduite avec les mêmes ou autres partenaires si un terrain est disponible ou si un désistement intervient.

Un retard de 10 minutes sera accordé aux joueurs. Passé ce délai, le terrain pourra être mis à la disposition d'autres joueurs.

Tous retards n'entraineront pas de décalage sur l'autre heure.

#### **\*ANNULATION**

**La réservation doit être annulée suffisamment tôt :**

**Si Azur Calcetto n'est pas prévenu de l'annulation d'un match au moins 48h pour un calcetto et 24h pour un padel, avant le début du match, nous nous réservons le droit de demander le règlement de la totalité du terrain.**

**En cas d'abus de non présentation aux séances réservées, une équipe pourra être exclus temporairement ou définitivement du centre.**

#### **4) TENUE**

Une tenue correcte est exigée.

Toutes activités physique torse nu et plus particulièrement en tenue non apparentée à l'activité exercée est interdite.

Les usagers doivent se munir d'une paire de chaussures de sport propre et spécifique.

Il est également défendu de pénétrer, chaussé, dans les parties de douches.

#### **5) MESURES D'ORDRE – HYGIENE – SECURITE**

1- Il est formellement interdit de fumer, de manger dans les vestiaires et sur les terrains, de consommer tous produits dopants et/ou illicites non autorisés par la loi dans l'enceinte du centre.

2- Les pique-niques et les boissons extérieures sont interdits. Une buvette est sur place.

3- Pour la tranquillité du voisinage, veuillez ne pas **CRIER** sur les terrains.

4- L'accès à l'équipement est interdit aux personnes :

\*En état d'ébriété évident ou ayant déjà précédemment perturbées le bon fonctionnement de l'installation

- \* Atteintes de maladies contagieuses, de plaies, de blessures, maladies cutanées ou malpropretés.
- 5- Il est formellement interdit de rentrée sur les terrains avant la fin des matchs.
- 6- Pensez à vous échauffer avant les matchs.
- 7- Une tenue correcte est exigée à l'intérieur du centre.
- 8- L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.
- 9- Obligation de ranger le matériel après chaque utilisation.
- 10- Chaque utilisateur est prié de ramasser sa bouteille d'eau avant de quitter le terrain et/ou de la mettre dans les poubelles prévues à cet effet.
- 11- Les mégots de cigarette doivent être jetés dans des cendriers prévus à cet effet.
- 12- Toute utilisation même accidentelle des extincteurs devra être signalée au personnel de l'établissement.
- 13- Tous les systèmes de sécurité doivent être accessibles en permanence.  
Les règles élémentaires de sécurité sont affichées dans le centre. Tout manque à ces règles entraînera l'exclusion immédiate.

## **6) *PARKING ET STATIONNEMENT***

- \* **Le stationnement ou l'arrêt de tout véhicule devant l'entrée d'AZUR CALCETTO est interdit.**
- \* **Il est formellement interdit de stationner devant les entrées du voisinage des 2 cotés.**

**Merci de stationner sur les emplacements réservés à AZUR CALCETTO.**

## **7) *ÉXECUTION***

Toutes personnes ou groupes constitués contrevenants au règlement intérieur pourront se voir expulsés sans préjudices d'indemnités.

Toute exclusion de mineur sera signalée à la police municipale ou à la gendarmerie.

Indépendamment des mesures prévues aux articles précédents, toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Tout le personnel d'AZUR CALCETTO est habilité à faire respecter le règlement intérieur.**

**Toute personne manquant à l'une de ces règles pourra se voir exclure du centre.**

La Direction.